

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Métiers émergents ou en particulière évolution : lancement du 5ème appel à contributions

Courbevoie, le 16/05/2023

France compétences lance le 5ème appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels pour établir la liste 2024 des métiers en émergence ou en particulière évolution. Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les contributions sont attendues d'ici le 5 juillet 2023 et devront notamment répondre aux enjeux du plan d'investissement France 2030.

Dans la continuité des campagnes précédentes, France compétences lance un nouvel appel à contributions ayant comme objectif d'établir la liste de métiers en émergence ou en particulière évolution, pour l'année 2024. Les certifications professionnelles correspondant à ces métiers bénéficieront d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au RNCP. Cette procédure a été conçue pour assurer une plus grande réactivité de l'offre de certifications professionnelles aux évolutions du marché du travail.

Les contributions, devront répondre notamment aux enjeux identifiés dans le [plan d'investissement France 2030](#), en lien avec : le nucléaire et la gestion des déchets, l'hydrogène vert, la décarbonation de l'industrie, l'automobile électrique et hybride, l'avion bas carbone, une alimentation saine, durable et traçable, les biomédicaments et dispositifs médicaux de demain, la production de contenus culturels et créatifs, l'espace et les fonds marins.

En raison de la nécessité d'une vision globale des problématiques d'emploi et de compétences à l'échelle de secteurs d'activités, les partenaires sociaux des branches et les syndicats professionnels sont les seuls destinataires de cet appel à contributions.

La liste des métiers sera publiée d'ici à la fin de l'année 2023, après avoir été analysée par le Comité scientifique et la Commission de la certification professionnelle de France compétences.

Les contributions devront être envoyées au plus tard le mercredi 5 juillet 2023, à l'adresse dédiée : contribution-metiers@francecompetences.fr.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

